



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE et ORDINAIRE ÉLECTIVE DE L'ASSOCIATION DE TIR DE GAUCHIN LE GAL

Pour faire suite à la convocation adressée par le Président par courrier en date du 24 mai 2018 aux membres du club, ceux-ci se sont réunis le samedi **21 juillet 2018** à :

salle George BENEFICE
complexe Sportif Futura
rue Romain Rolland
62530 HERSIN COUPIGNY

1 – Appel des sociétaires et vérification des pouvoirs

Il a été établi une feuille d'émargement, reprenant les personnes pouvant voter, qui a été signée à l'entrée de la salle par tous les membres présents.

A 9H40, le Président du club Monsieur Rémy ZYTO, constatent que 45 licenciés sur 98 sont présents ou représentés (avec vérification des pouvoirs).

Le quorum minimum (33 personnes) étant largement atteint, le Président du club déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire élective de l'association.

Le Président du club remercie tous les membres du club présents.

Il signale :

- que deux erreurs seront corrigées, à savoir que le vote des statuts et du règlement intérieure seront traité en Assemblée Générale Extraordinaire et non pas en Assemblée Générale Ordinaire Élective,
- que pour gagner du temps dans le dépouillement des bulletins de vote, l'ordre du jour est modifié en conséquence,
- et que Monsieur Henri MEURDESOF, secrétaire du club, sera greffier pour ces assemblées générales.

2 – Changement de nom du club

Suite à la fermeture du site actuel de l'Association de Gauchin-le-Gal, tout le monde est d'accord pour suivre les recommandations de la ligue, à savoir :

- ne pas garder le nom actuel qui contient la ville,
- ne pas mettre de nom de ville dans le nouveau nom,
- avoir « tir sportif » dans le nouveau nom.

Il n'y a eu que 3 propositions :

- SEPT pour : Sport Et Passion du Tir, avec en logo une carte de 7 de trèfle trouée de 3 impacts de balles.
- Klibre
- et L'amicale du tir sportif.

Personne n'ayant d'avis, il a été décidé de remettre à plus tard le choix du nom et que les propositions et le vote seront fait, soit lors d'une prochaine réunion, soit par internet.



3 – Changement d’adresse du siège social

Ce point étant inclus dans les nouveaux statuts, nous passerons directement à celui-ci.

4 – Vote des nouveaux statuts

Le vote s’est fait à main levée, personne n’ayant souhaité de vote à bulletins secrets. Résultat du vote : 0 personne contre et 0 abstention, l’assemblée vote à l’unanimité les nouveaux statuts.

Note : De ce fait comme le prévoit les nouveaux statuts le siège social sera à l’adresse du Président.

5 – Vote du nouveau règlement intérieur

Idem, l’assemblée vote à l’unanimité le nouveau règlement intérieur.

L’ordre de l’Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé le Président du club la clôture à 9h55 et déclare ouverte l’Assemblée Générale Ordinaire Élective de l’association.

6 – Adoption du procès verbal de l’Assemblée Générale du 26 février 2017

L’assemblée l’adopte à main levée et à l’unanimité.

7 – Présentation des candidats

Le Président rappelle que pour les votes selon les nouveaux statuts :

- L’ensemble du bureau et du comité directeur doit comporter 9 membres.
- 9 noms devront être laissés sur le bulletin de vote sinon il sera considéré comme nul.
- Les contrôleurs aux comptes ne peuvent pas être des élus.
- Le vote se fait à bulletin secret comme le prévoit les statuts.
- Les membres seront élus pour 3 ans, à fin de faire correspondre la période à l’Olympiade de la ligue.

Il excuse Monsieur Jacques MULLET qui ne pouvait être présent, mais qui se représente au Comité Directeur, comme les 4 autres candidats sortants.

Il rappelle que suite au soucis de santé du Président Monsieur Rémi BOURSE et son remplacement par le Vice-Président Monsieur Rémy ZYTO, le Comité Directeur ne comportait plus que 5 membres sur les 6 des anciens statuts et que nous voudrions passer, conformément aux nouveaux statuts, à 9.

Hors seulement une personne a déposé sa candidature :

Monsieur BRASSART Franck.

Il demande donc à l’assistance si des personnes voudraient rejoindre le Comité Directeur.

3 personnes acceptent :

Madame CROMBEKE Dolorès

Monsieur POITEVIN Gérard

Monsieur POTEL Frédéric

~ ~ ~ ~ ~



Le Président présente les 8 candidats et lui même pour renouveler le Comité Directeur du club. Il demande 3 volontaires pour être scrutateur et assesseurs parmi les non-candidats pour le dépouillement. Se sont portés volontaires:

Monsieur BELIN Christian
Monsieur BECOURT Laurent
et Monsieur BECOURT Sylvain.

8 – Élection des membres pour renouveler le comité directeur du club

Le vote s'est déroulé à bulletin secret. Pour le bon déroulement de celui-ci, les sociétaires sont appelés par leur nom. A la fin du vote, le scrutateur et les assesseurs se retirent pour le dépouillement.

9 – Rapport du Président

Le Président précise que le point sur la fermeture du site de Gauchin-le-Gal et l'ouverture d'un nouveau sera traité après, ceci pour permettre de clôturer en premier l'aspect « administratif » de l'Assemblée Générale. Il signale aussi que pour cette saison 2018-2019 qui sera une année « blanche » faute de structure :

- Il n'y aura pas de changement de tarifs pour la carte de membre,
- qu'on remercie d'avance les membres qui joueront le jeu en reprenant leur carte pour qu'on puisse garder cet apport, qui devrait être d'environ : 100 membres x 75€ = 7 500 € + 2 500 € en solde = 10 000 €, et l'investir dans le nouveau stand,

Note : L'assemblée acquiesce de bon cœur et des propositions d'aides financières, matériels ou en main d'œuvre se font entendre.

- Un partenariat a été fait avec avec les « Carabiniers Billy Montigny Tir » pour les Tirs contrôlés. Ils nous accueilleront avec plaisir au

Centre Sportif Lucien Delannoy
Avenue du 1er Mai
62420 Billy-Montigny
Mail : cbm-tir@orange.fr
Téléphone : 03 21 20 42 76

Ils pratiquent le tir de précision au pistolet, carabine, arbalète, 10 m, 25m et 50m. Tous les lundis, mercredis et samedis de 14h30 à 18h30, dimanches et jours fériés de 9h30 à 12h15. Comme ils ont déjà beaucoup de membres, nous vous demandons de préférence et si possible, d'y aller en semaine.

- La dernière séance de tir sur le site de Gauchin-le-Gal se fera le samedi 28 juillet.
- et celui-ci sera démonté le samedi 4 dès 7h , tous les bénévoles voulant aider seront les bienvenus.



10 – Désignation des contrôleurs aux comptes pour la saison 2017/2018

Après appel à candidatures dans l'assemblée, Messieurs HENNION Claude et BURGER Cédric se présentent.

Résultat du vote : 0 personne contre et 0 abstention, l'assemblée élit à l'unanimité les candidats.

Le vote s'est fait à main levée, personne n'ayant souhaité de vote à bulletins secrets.

11 – Rapport du secrétaire

Le secrétaire fait part à l'assemblée que l'année 2017 a été bonne : 99 licenciés, moins 1 demande de mutation, ce qui nous porte à 98 licenciés, dont 2 femmes. Nous ne sommes pas au 156 de 2015, mais on a remonté les 85 de 2016... Sur ces 14 nouveaux, 7 sont des retours au club, ce qui nous donne réellement 7 nouveaux licenciés. A cela s'ajoute 4 personnes en second club, ce qui nous donne 102 membres.

Et que, comme prévu, suite à la mise en conformité de nos dossiers, sauf pour les 6 dossiers incomplets, il n'y a pas de documents à fournir pour renouveler sa licence cette année.

12 - Rapport du Trésorier

Le Trésorier fait part à l'assemblée de la bonne tenue des comptes de la saison 2017-2018 :

Crédit :	18 555.28 €
Débit :	- 15 730.33 €
Solde =	+ 2 824.95 €

Et il doit y avoir environ 400 € de liquidité dans les caisses des permanences du jeudi et du samedi à ajouter sur le compte.

Quelques chiffres clés :

103 cartes de membres	+ 7 725 €
Vente de cibles	+ 230 €
Vente des boissons	+ 276 €
Cotisation annuelle du club	- 121 €
Assurance annuelle du club	- 545 €
Location annuelle du stand	- 6 000 €

Le Président propose d'approuver sans réserve le bilan et la gestion financière.

L'approbation des comptes est mise au vote de l'assemblée. Celle-ci l'approuve à l'unanimité, à main levée, personne n'ayant souhaité un vote à bulletin secret.

13 – Vote du rapport moral du Président

Il est approuvé à l'unanimité, à main levée, personne n'ayant souhaité un vote à bulletin secret.

14 - Résultat du 1er tour du vote

Suite au dépouillement des bulletins de vote, Le président annonce les résultats :



Nombre de bulletins de vote valablement exprimés : 46 sur les 46 possibles

Nombre de bulletins nuls : 0

Monsieur BECOURT Pierre-Louis :	46 voix	Elu
Monsieur BENOIT Franck :	46 voix	Elu
Monsieur BRASSART Franck :	46 voix	Elu
Madame CROMBEKE Dolorès :	46 voix	Elue
Monsieur MEURDESOF Henri :	46 voix	Elu
Monsieur MULLET Jacques :	46 voix	Elu
Monsieur POITEVIN Gérard :	46 voix	Elu
Monsieur POTEL Frédéric :	46 voix	Elu
Monsieur ZYTO Rémy :	46 voix	Elu

15 - Election du Président et des fonctions des élus

Les membres élus se retirent pour choisir le Président du club afin de le proposer au vote de l'Assemblée Générale.

Monsieur Rémy ZYTO, Précédent Président, fait part du résultat du vote du nouveau comité directeur :

- Monsieur Rémy Zyto : Président du club.
- Monsieur Pierre-Louis BECOURT : Trésorier.
- Monsieur Henri MEURDESOF : Secrétaire.
- Monsieur Franck BRASSART : Vice-Président.
- Monsieur Jacques MULLET : Vice-Trésorier.
- Monsieur Franck BENOIT : Vice-Secrétaire.
- Madame CROMBEKE Dolorès : membre du Comité Directeur
- Monsieur POITEVIN Gérard : membre du Comité Directeur
- Monsieur POTEL Frédéric : membre du Comité Directeur

L'assemblée générale approuve à l'unanimité ces propositions (l'assistance ne souhaitant pas voter à bulletin secret, celui-ci s'est fait à main levée).

16 – Questions diverses

De nombreuses questions ont été soulevées et les réponses apportées par les différents intervenants.

Il est à noter que :

- Un terrain (à vendre) a été trouvé dans la ville de HERSIN COUPIGNY.
- Le maire est pour le projet
- Faute de fond financier suffisant pour l'Association, un membre se propose de ce porter acquéreur du terrain via une Société Civile Immobilière sous réserve d'un Certificat d'Urbanisme positif et qu'après l'Association devienne acquéreur du terrain en X années via un rachat par loyer annuel.
- Le Plan Local d'Urbanisme et particulièrement la possibilité de construction sur le dit terrain et les terrains avoisinants sera à contrôler, comme nous le rappelle un licencié et ancien maire.

~ ~ ~ ~ ~



- Sur le conseil d'un autre licencié, nous allons aussi demander une lettre de recommandation au maire de Gauchin-le-Gal disant que nous n'avons jamais eu de soucis avec la commune pendant les 24 ans d'existence du club sur le terrain de la commune.
- Le Bureau rappelle que nous ne sommes qu'au début de cette nouvelle « aventure » et qu'il faudra commencer les étapes et voir aussi avec la région pour le terrain, la préfecture et la ligue pour les dossiers. Mais qu'il ne manquera pas de tenir les membres informés des évolutions des dossiers par nos moyens de communications habituels : réunions, site internet de l'Association...
- De nombreux licenciés de différents corps de métier : Bâtiment, plombier, maçon, architecte... et d'autres pour « simplement » apporter des bras ont proposé leur aide.

L'ordre du jour étant épuisé Le Président du club clôt l'Assemblée Générale Ordinaire Élective à 11h40. Il invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié, offert par le club.

Rédaction le 22/07/2017

Henri MEURDESOF
Greffier de ces A.G.

Rémy ZYTO
Président du club